

# SPORTING CLUB ATHLETIC DE BRY-SUR-MARNE

Parc des Sports des Maisons Rouges 3, rue du Clos Sainte-Catherine  
94360 Bry-sur-Marne



[www.scab.fr](http://www.scab.fr)

Photo

## BULLETIN D'INSCRIPTION ATHLETISME SAISON 2017/2018

NOM : \_\_\_\_\_ Né(e) le \_\_\_\_\_  
PRENOM : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
TEL : \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_  
ADRESSE : \_\_\_\_\_  
VILLE : \_\_\_\_\_ CODE POSTAL : \_\_\_\_\_  
E-mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

(Champ obligatoire pour réception de la licence, à remplir en majuscules)

DATE : \_\_\_\_\_ SIGNATURE \_\_\_\_\_

Souhaitez-vous un justificatif pour votre comité d'entreprise : oui - non

## COTISATION

Règlement par chèque à l'ordre du SCAB. Coupons Sport ANCV acceptés.  
Possibilité de paiements en deux fois, premier chèque encaissé dès l'inscription.

Catégories au 1<sup>er</sup> novembre.

- Ecole d'Athlétisme (2009 à 2011) et Poussins (2007 et 2008) : 130 €
- Jeunes (1999 à 2006) : 145 €
- Adultes (1998 et avant) / Licence Santé - Running/ : 160 €
- Adultes (1998 et avant) / Licence Compétition/ : 175 €

Ces tarifs comprennent l'assurance, la licence FFA, l'encadrement par des entraîneurs diplômés.  
L'inscription aux compétitions et aux animations SCAB, l'utilisation des installations sportives et du matériel du SCAB.

Une réduction de 10% est accordée pour trois membres d'une même famille.

## CERTIFICAT MEDICAL

Pour les non licenciés, ou en cas de modification d'une licence Athlé Santé en licence Athlé Running ou Compétition, un certificat médical de moins de six mois est exigé avec la mention

« non contre-indication à la pratique du sport en compétition »

Pour les licenciés, le questionnaire de santé mis en ligne par la FFA doit être validé ou un exemplaire papier remis lors de l'inscription. Si aucune modification médicale notoire n'est apparue au cours de l'année écoulée et si le licencié a répondu **NON à toutes les questions**, alors l'ancien certificat médical sera reconduit pour un an, pour une durée maximale de trois ans.

# AUTORISATION PARENTALE

pour les athlètes mineurs

Le club et ses entraîneurs ne sont responsables des athlètes mineurs que pendant les horaires d'entraînement



Je soussigné (père / mère) \_\_\_\_\_ autorise mon enfant \_\_\_\_\_ à pratiquer l'Athlétisme au sein du Sporting Club Athletic de Bry-sur-Marne

autorise les dirigeants, entraîneurs et parents d'athlètes à transporter mon enfant dans leur véhicule lors des compétitions.

## Droit à l'image :

Je soussigné (père / mère) \_\_\_\_\_ autorise l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles mon enfant \_\_\_\_\_ pourrait apparaître dans le cadre des activités du club sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Je reconnais que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à la vie privée de mon enfant, et plus généralement ne sont pas de nature à nuire ou à causer un quelconque préjudice



## En cas d'accident

Je soussigné (père/mère) \_\_\_\_\_ de l'enfant \_\_\_\_\_ autorise le médecin à pratiquer tout examen médical ou chirurgical nécessaire à l'établissement du diagnostic, et toute intervention médicale ou chirurgicale y compris avec la phase d'anesthésie-réanimation que nécessiterait l'état de santé de mon enfant.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé » :

Père (ou tuteur) :

mère (ou tutrice) :